

# Diplôme de formation approfondie en sciences médicales 2e année (DFASM2)

**UFR/Institut :**  
UPEC – UFR de Santé

**Type de diplôme :**  
Diplôme d'Etat en Médecine

**Niveau(x) de recrutement :**  
Bac + 4

**Niveau de diplôme :**  
Bac + 5

**Lieu(x) de formation :**  
Créteil – Campus Henri Mondor

**Durée des études :**  
1 an

**Accessible en :**  
Formation initiale,  
Formation continue

## Présentation de la formation

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Les objectifs de la formation sont définis dans l'article 5 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales.

## Capacité d'accueil

190

## Compétence(s) visée(s)

Les compétences à acquérir sont celles de communicateur, de clinicien, de coopérateur, membre d'une équipe soignante pluriprofessionnelle, d'acteur de santé publique, de scientifique et de responsable au plan éthique et déontologique. Il doit également apprendre à faire preuve de réflexivité.

## Poursuites d'études

Le cycle de DFASM est sanctionné obligatoirement par les épreuves nationales classantes (ECN) qui permettront l'affectation des étudiants pour le 3ème cycle des études médicales à une spécialité donnée dans une faculté donnée.

## Débouchés professionnels

Les métiers de la santé sont nombreux et variés de même que les pratiques professionnelles : médecine générale, médecine spécialisée, recherche, industrie, métiers de la communication (journalisme), etc.

## Environnement de recherche

La formation comprend, outre un tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou libres, définies à l'article 7 et figurant en annexe du présent arrêté. Elles peuvent permettre un approfondissement des connaissances acquises dans le cadre du tronc commun. Elles peuvent également correspondre à une initiation à la recherche à travers des parcours de masters. Elles peuvent enfin concerner des disciplines non strictement médicales. Elles permettent ainsi aux étudiants d'acquérir des spécificités et de s'engager éventuellement dans des doubles cursus qu'ils pourront développer au cours de leur formation de niveau master.

## Organisation de la formation

La formation conduisant au diplôme de formation approfondie en sciences médicales comprend des enseignements théoriques, pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Elle tient compte des priorités de santé publique.

L'organisation des enseignements est définie par l'unité de formation et de recherche de médecine, puis approuvée par le président de l'université.

Semestre 3 et 4

Module D = 7 ECTS

- Hématologie
- Néphrologie
- Rhumatologie
- Endocrinologie
- Nutrition
- Gériatrie

Module E = 7 ECTS

- Psychiatrie
- Pédiatrie
- Médecine du travail
- Médecine interne

Module F = 7 ECTS

- Réanimation - Urgences
- Dermatologie
- Maladies Infectieuses et Tropicales (MIT) - Immunologie

- Epreuve orale + ECOS = 3 ECTS
- Lecture Critique d'articles : 4 ECTS
- Stages hospitaliers (4 x 3 mois) 20 ECTS
- Séminaire (x2) : 2 ECTS
- 1 UE libre (se référer aux enseignements du Master Santé et biologie santé) option facultative

## Stage / Alternance

Les étudiants accomplissent trente-six mois de stages incluant les congés annuels dont le stage librement choisi intervenant entre la validation du deuxième cycle et la nomination en qualité d'interne, conformément aux dispositions de l'article R. 6153-47 du code de la santé publique.

Les stages hospitaliers et ambulatoires sont organisés en 4 trimestres dans les services hospitaliers (structures internes de pôles) du groupe hospitalier Henri Mondor et dans les hôpitaux rattachés par convention. Les stages ambulatoires se déroulent chez les médecins généralistes.

Les étudiants ont parfois la possibilité d'effectuer un stage d'externat à l'étranger.

Ils participent également obligatoirement à un minimum de 25 gardes au cours du DFASM.

- > Charte des stages et gardes
- > Article R. 6153-47 du code de la santé publique

## Calendrier pédagogique

- > Calendrier universitaire 22-23 disponible prochainement
- Rentrée :
- Cours du 1er trimestre :
- Cours du 2nd trimestre :
- Cours du 3ème trimestre :
- Stages :

## Modalités d'admission en formation initiale

Avoir validé le DFASM1.

En cas de redoublement au cours du deuxième cycle quel qu'en soit le motif, les étudiants accomplissent à nouveau douze mois de stage incluant les congés annuels.

- > Article R. 6153-47 du code de la santé publique

## Candidature

- Le transfert de dossier est obligatoire si vous souhaitez changer d'université au cours de vos études.
- Les étudiants de nationalité étrangère peuvent être admis à s'inscrire (Décret n°84-177 du 25 juin 1998).

- > Demande de transfert

## Responsables pédagogiques

Vincent AUDARD

Service de Néphrologie et Transplantation

Groupe Hospitalier Universitaire Henri Mondor/Albert Chenevier

## Scolarité

Faculté de Santé – Université Paris-Est Créteil (UPEC)

8 rue du Général Sarrail – 94010 Créteil Cedex

Département des études médicales – Bât. modulaire A – 1er étage

Tél : 01 49 81 35 52

Mail : dfasm2@u-pec.fr

